



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE FOUSSIGNAC

Par arrêté n°2022-177, en date du 17 août 2022, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la procédure mentionnée ci-dessus. Elle vise à définir un nouveau projet de développement communal, lequel s'accompagne d'une demande de dérogation aux dispositions introduites par la loi Barnier et son Amendement Dupont aux abords de la RN141.

L'enquête publique se déroulera du vendredi 9 septembre 2022 au lundi 10 octobre 2022 à 17h00, soit une durée de 32 jours consécutifs.

M. Jean-Pierre CHAGNON a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac, situé 6 rue de Valdepeñas à Cognac, ainsi qu'à la mairie de Foussignac, 1 Place Jean Michaud, 16200 Foussignac.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de Grand-Cognac : www.grand-cognac.fr, rubrique « Vivre et participer » / « Urbanisme » / « Enquêtes publiques » ainsi que sur un poste informatique disponible au siège de Grand-Cognac.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service urbanisme de Grand-Cognac.

Durant la période de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans les registres ouverts à cet effet au siège de Grand-Cognac et à la mairie de Foussignac, ou les adresser :

- par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur, Enquête publique de la carte communale de Foussignac, Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération, 6 rue de Valdepeñas CS 10216, 16111 COGNAC
- par courriel, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, à : cc-foussignac@grand-cognac.fr

La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :

- **Vendredi 9 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand-Cognac**
- **Mardi 20 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Foussignac**
- **Jeu 29 septembre 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Foussignac**
- **Mardi 4 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Foussignac**
- **Lundi 10 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand-Cognac**

Toutes les contributions du public (courriers, courriels et contributions inscrites dans les registres à l'occasion des permanences) seront consultables au siège de Grand-Cognac, siège de l'enquête publique, et sur son site internet www.grand-cognac.fr, rubrique « Vivre et participer » / « Urbanisme » / « Enquêtes publiques ».

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver la révision de la carte communale, éventuellement ajustée pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Toute information complémentaire relative à la révision de la carte communale de Foussignac peut être demandée auprès du service urbanisme de Grand-Cognac (05.17.22.82.59).

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr

